

voisins, ne permet pas de douter que cette rivière ne fût la Rivière du Cap-Rouge. Le fief était sur la rive gauche <sup>(1)</sup>, puisque la droite appartenait à M. de Maure.

Du fief, le nom s'étendit à toute la paroisse et prévalut sur le nom officiel donné un demi-siècle plus tard. Dans les documents, on trouve les deux noms, tantôt l'un, tantôt l'autre, parfois les deux fondus en un seul: Notre-Dame-de-Sainte-Foy. Ainsi, par exemple, écrit M. Buisson de Saint-Cosme, curé ici de 1711 à 1712. Ainsi encore, le greffier Delacetière. Mais le peuple, ami des formules brèves et gardien des traditions, a toujours dit et dira toujours : Sainte-Foy <sup>(2)</sup>.

Toutefois aucun curé ne pouvait ignorer le titre de la paroisse ni l'existence de la miraculeuse madone qui en avait été l'origine. Lorsque M. Le Prévost prit charge de Sainte-Foy en 1714, la perte en était encore récente et c'est sans doute pour adoucir les regrets qu'elle excitait et la réparer autant qu'il était en son pouvoir, qu'il eut la pensée de sculpter la statue dont nous fêterons le 10 septembre prochain, le deuxième centenaire. On voit qu'il y a travaillé *con amore* : la beauté de l'œuvre honore à la fois sa piété et ses talents d'artiste.

Complétons ce rapide résumé de notre histoire en donnant — pour ceux qui ne possèdent pas *le Canada Ecclésiastique*. — la série des Supérieurs de la Mission Saint-Joseph et des curés de Sainte-Foy depuis 1637 jusqu'à nos jours :

RR. PP. Lejeune, 1638-1640 : — Jean Dequen, 1641-1646 ; Joseph Duperron, 1647 : — J. Dequen, 1648 : — Lejeune, 1649 : — J. Dequen, 1650 : — Pierre Bailloquet, 1651-1652 — Gabriel Druillètes, 1652-1653 : — P. Bailloquet, 1654 : — J. Dequen, 1655 : — G. Druillètes, 1656-1662 : — Henri Nouvel et Jacques Frémin, 1663-1665 : — André Richard, 1666-1669 : — Chs. Albanel, 1670 : — Marie-Joseph Chaumonot, 1671-1675 : — Jacques Vaultier, 1676-1680 : — Vincent Bigot, 1681-1682 : — Jacques Bigot, 1683 : — Henri-Joseph

---

(1) Impossible cependant d'en faire la preuve légale, faute du titre de Concession. C'est ce qui a empêché les évêques de Québec d'en prendre possession. M de Puiseaux leur avait laissé cette terre par son testament fait à la Rochelle en 1647. V. *Hist. de Ste-Foy*, I, p. 158.

(2) Voir *Ibid.*, pp. 10 et 152, ss ; *Bulletin des Rech. Hist.*, mars, 1900, p. 72.